



COMMUNE DE MARTIGNAT
195 Grande Rue
01100 MARTIGNAT
04.74.81.12.94
www.martignat.com

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Martignat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2021, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 29 mars 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'agglomération HBA, du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement

Recettes

Chapitre	Montant
Résultat antérieur reporté	520 773,30 €
Total atténuation de charges	10 000,00 €
Total produit des services	75 587,00 €
Total impôts et taxes	1 455 500,00 €
Total Dotations participations	117 450,00 €
Total produits de gestion courante	12 000,00 €
Total produits exceptionnels	17 000,00 €
Total reprises sur provisions	15 000,00 €
Total recettes	2 222 310,30 €

Accusé de réception en préfecture
001-210102372-20210331-2021-03-00030
Date de réception préfecture : 31/03/2021

Dépenses de fonctionnement

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Dépenses

Chapitre	Montant
Total charges à caractère général	559 700,00 €
Total charges de personnel	579 660,00 €
Total atténuation de produits	36 400,00 €
Total charges gestion courante	293 440,00 €
Total charges financières	17 100,00 €
Total charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total provisions	15 000,00 €
Total opérations d'ordre	1 877,00 €
Virement en section investissement	654 133,30 €
Dépenses imprévues	65 000,00 €
Total dépenses	2 223 310,30 €

La fiscalité

La réforme de la taxe d'habitation (TH) entraîne la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales de 2020 à 2022. A compter de 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la Taxe Habitation Propriété Bâties.

Par ailleurs, la base d'imposition de la Taxe Foncière Propriété Bâties et de la Contribution Foncière des Entreprises pour les établissements industriels est réduite de moitié. Cette disposition entraîne une réduction de moitié de la cotisation des établissements industriels.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'impositions à compter de 2021.

La garantie des ressources communales est assurée :

- par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière Propriétés Bâties
- par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage

Le transfert se traduit par le rebasage du taux communal de TFPB. Le taux départemental de 2020 va s'additionner au taux communal de 2020.

Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence pour 2021.

Le produit fiscal attendu s'élève à 496 398 € avec le maintien des taux 2020. En maintenant le taux, la pression fiscale est maintenue.

Année	Recette 2020	Bases 2021	Taux	Recette Attendue	Variation de de la recette	Variation en %
Taxe d'habitation	178 519	0	0	0	- 178 519	-100%
Foncier Bâti	242 367	1 932 000	24,68%	476 818	234 451	+96,73%
Foncier non Bâti	19 580	32 300	60,62%	19 580	0	0%
Total	440 466	1 964 300		496 398	55 932	

La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses du budget d'investissement de la commune comprennent : les acquisitions foncières, les acquisitions de matériels, véhicules, etc., la construction ou l'aménagement de bâtiments et de la voirie, le remboursement du capital de la dette.

Les recettes sont le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement, l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

Les projets d'investissement 2020.

Libellé	Montant
Déficit n-1 reporté (Travaux réalisés en 2019)	136 462,23 €
Remboursement emprunts (capital)	69 000,00 €
Terrains	111 000,00 €
Achats éventuels de bâtiments	300 000,00 €
Columbarium	30 000,00 €
Travaux bois	107 000,00 €
Travaux bâtiments	44 000,00 €
Aménagement terrain	40 000,00 €
Tondeuse service technique	32 160,00 €
Petit matériel technique	2 840,00 €
Machine à tracer	8 000,00 €
Matériel administratif et informatique	9 000,00 €
Mobilier Mairie et cantine	5 000,00 €
Vidéoprotection	79 000,00 €
Matériel enfance	2 000,00 €
Études projets et licences	5 000,00 €
Portail famille : inscriptions et paiements périscolaire	5 500,00 €
Aménagement de l'Orée du Bois	1 063 130,30 €
Total dépenses	2 049 092,53 €

Recettes

Libellé	Montant
Affectation excédent de fonctionnement N-1	849 061,16 €
Virement de la section de fonctionnement	654 133,30 €
FC TVA	130 000,00 €
Taxe Aménagement	25 000,00 €
Subvention Etat	48 300,00 €
Subvention CAF	56 335,00 €
Subvention Région	40 000,00 €
Subvention Département	137 680,00 €
Subvention HBA	50 371,07 €
Prêt 0% CAF	56 335,00 €
Ecritures comptables : amortissement de matériel	1 877,00 €
Total recettes	2 049 092,53 €

Synthèse du budget 2020

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 223 310,30 €
 - Dépenses d'ordre général détaillées plus haut : 1 504 177,00 €
 - Dépenses imprévues (réserve) : 65 000 €
 - Autofinancement versé à la section d'investissement : 654 133,30 €
- Recettes : 2 223 310,30 €
 - Recettes détaillées plus haut : 1 702 537,00 €
 - Excédent de l'exercice 2019 : 520 773,30 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 2 049 092,53 €
 - Dépenses de travaux et acquisitions (détail plus haut) : 1 843 630,30 €
 - Déficit d'investissement : 136 462,23 €
 - Remboursement des emprunts (capital) : 69 000,00 €
- Recettes : 2 049 092,53 €
 - Recettes détaillées plus haut : 545 898,07 €
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2020 : 849 061,16 €
 - Autofinancement reçu de la section de fonctionnement 2020 : 654 133,30 €

La section de fonctionnement dégage un autofinancement suffisant pour que les travaux projetés (l'aménagement de la rue de l'orée du Bois) soient réalisés sans avoir recours à l'emprunt.

La subvention accordée par la CAF de 112 670 euros pour la maison d'accueil est obligatoirement versée : par une subvention de 56 335 euros et un prêt à 0% de 56 335 euros.

Etat de la dette

ECHEANCES DES EMPRUNTS - Année 2021

Budget principal

Année réalisation	Année de fin	Banque	Objet	Montant emprunté	Taux	Date échéance	Capital restant du au 31/12/20	Exercice 2021		
								intérêts	Capital	Total
2010	2025	Caisse d'épargne Rhône Alpes		200 000,00	2,96	25-janv.	74 939,43	2 218,21	14 126,49	16 344,70
2011	2025	Crédit Agricole	Route de Jargeat	400 000,00	3,90	25-janv.	157 029,41	7 214,57	27 959,47	35 174,04
2014	2029 1 éch.	Banque Postale		400 000,00	3,26	1-févr.	243 795,92	1 986,94	6 468,64	8 455,58
						1-mai		1 934,22	6 521,36	8 455,58
						1-août		1 881,07	6 574,51	8 455,58
						1-nov.		1 827,49	6 628,09	8 455,58
Totaux				1 000 000,00			475 764,76	17 062,50	68 278,56	85 341,06

Population	1720
------------	------

276,61

49,62

Martignat, le 31 mars 2021
 Monique Bevand, adjoint en charge des finances